

Suivi post-exposition des personnes ayant pu être exposées à l'amiante de l'usine CMMP d'Aulnay-sous-Bois

*Rendez-vous avec Monsieur Claude Evin
ARS, Paris, 9 décembre 2014*

Rappel des faits

L'usine CMMP, 107 rue de Mitry à Aulnay, a broyé de l'amiante et du zircon (radioactif) et d'autres produits toxiques de 1938 à sa fermeture en 1991, polluant la ville et celle de Sevran. Installée, dès l'origine, en plein centre ville au milieu des habitations, commerces, à 60 mètres de l'école (maternelle et primaire) du bourg, elle avait pour mitoyens un maraîcher et le cimetière. Pierre Léonard, habitant rue Francisco Ferrer puis rue du marché à 70 mètres de l'usine, déclare un mésothéliome en 1995 et décède en 1996. La famille recherche où il a bien pu être contaminé à l'amiante et découvre, par une voisine âgée, « l'usine du bout de la rue, on l'appelait l'usine d'amiante ». La famille donne alors l'alerte :

Dès 1995 au Maire et au Préfet

En 1998 au Ministère de la santé

En 2000 à la Direction Générale de la santé, fournissant un dossier accablant.

La famille, pour cela, enquête durant 5 ans après des archives municipales, départementales puis en préfecture non sans réticence et obstruction de celles-ci. Le pollueur prétendait ne pas avoir broyé de l'amiante après la guerre, mensonge relayé par la préfecture et, par omission, par la mairie. Elle construira, finalement, un dossier en saisissant la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) qu'elle remettra à la police judiciaire suite à sa plainte contre X déposée en 1997.

Le dossier révélera 4 scandales aux yeux de la famille :

1. Le préfet, en 1938, autorise l'ouverture de cette usine classée « insalubre et dangereuse » malgré une pétition des riverains. Il a parfaite connaissance du danger de l'amiante puisqu'il délivre un arrêté d'autorisation d'ouverture précisant que « les ateliers d'amiante devront être parfaitement étanches, aucune poussière ne doit s'en échapper ni par les fenêtres, ni par tous interstices ... ». L'école à 60 mètres existe depuis 1926.
2. Le CMMP a délibérément violé cet arrêté : aucune étanchéité des bâtiments, travail portes ouvertes répandant la poussière sur l'école, les commerces, 3 millimètres de poussière sur les tombes du cimetière témoignent le Maire de l'époque.
3. La préfecture laisse faire malgré l'intervention des élus municipaux et les plaintes incessantes des riverains. Pas moins de 101 contrôles officiels que l'on peut qualifier de « bidons ou pour le moins complaisants ».
4. Les préfets successifs de 1995 à 2000 s'emploient à refuser de laisser consulter le dossier.

En 2000, persuadée qu'il existe d'autres cas, la famille organise une réunion publique, diffuse 4000 invitations et réunit plus de 100 personnes à la salle Gainville. Les premiers malades sont découverts et se crée, à partir de cette date, un véritable mouvement citoyen qui n'ira qu'en se renforçant avec des scientifiques, militants, élus, avocats et 6 associations. Pétitions, réunions publiques, motions aux préfet et Maire, conférences de presse et manifestations de rue (2005 et 2006) s'enchaîneront, relayées largement par les médias. Plus de 100 articles de presse, informations et émissions sur les 3 principales chaînes de télé ainsi que sur Canal + et la 5.

Dès 2001, reçues en préfecture, les associations posent l'ensemble des problèmes en trois fiches techniques :

- Fermer le site ouvert aux quatre vents et où les enfants s'en font un terrain de jeux

- Une déconstruction de l'usine en toute sécurité, précédée d'études sérieuses sur la pollution des bâtiments et du sous-sol
- Une recherche active des malades de l'amiante parmi les salariés, les anciens élèves des écoles et la population exposée

Bilan au jour d'aujourd'hui :

133 malades dont 32 mésothéliomes (et 80 décès) recensés par les associations mais aucun cas recensé par les autorités. 15 maladies liées à la radioactivité dont nous soupçonnons la poussière de zircon (radioactif) tels que myélomes, cancers du foie, leucémies, os, thyroïdes. 57 dossiers passés en indemnisation au FIVA par l'intermédiaire de nos avocats ou directement.

Etude de la CIRE : il a fallu pas moins de 9 ans de discussions avec les autorités pour obtenir l'étude de la CIRE/Invs de 2007 prouvant officiellement le lien entre la pollution du CMMP et les malades. Le préfet réclamait aux associations de fournir cette preuve mais est-il nécessaire de reprouver indéfiniment que l'amiante donne le cancer ? n'était-ce pas de sa responsabilité d'engager dès cette époque un recensement systématique des cas de maladie survenant dans la population exposée (élèves des écoles voisines, riverains et travailleurs) puisqu'il possédait un dossier accablant ne laissant aucune place au doute ? L'étude n'a d'ailleurs été rendue possible que par la fourniture, par les associations, de 35 dossiers avec l'accord des familles. La CIRE/INVS ayant reprouvé que l'exposition à l'amiante entraîne la survenue de cas de maladie chez les travailleurs ainsi que chez les riverains, les associations ont alors combattu pour l'ouverture d'un droit au suivi post-exposition et du recensement des cas au fil des années.

Etude GISCOP 93 : 5 nouvelles années de lutte pour que se réalise la promesse du Préfet faite en 2001 : « si vous apportez la preuve du lien entre pollution et maladies, alors une recherche officielle sera entreprise ». Une étude de « faisabilité » est enfin décidée par l'ARS et confiée à l'équipe du GISCOP 93. Réalisée en 2012, elle confirme que 40 000 personnes ont été fortement exposées et qu'il est possible de retrouver les adresses actuelles d'un grand nombre de ces personnes. A cette occasion, les associations fournissent 100 cas qui ont pu être géo-localisés dans un rayon de 1500 mètres autour de l'usine.

Ces deux études, CIRE et GISCOP 93 sont uniques en France, voire à l'étranger, avec la particularité qu'elles sont issues de la collaboration entre les organismes officiels de santé publique et des associations représentant la société civile.

En 2009, le mouvement s'élargit encore avec le Comité de pilotage initialisé par la municipalité et surtout l'ouverture d'une permanence hebdomadaire du docteur ALLOUCH, son Président ; celui-ci, bénévolement, reçoit, conseille, aide déjà plus de 50 personnes malades ou exposées, et permet les indemnisations au FIVA en collaboration avec les associations. D'autres médecins s'engagent également, notamment les docteurs MATHIEU et VIRALLY de l'hôpital Robert Ballanger. La CPAM de Bobigny participe au comité de pilotage.

Cette année 2014, le dispositif de l'ARS est enfin lancé, la recherche étant orientée dans un premier temps vers les anciens élèves des écoles Bourg 1, Bourg 2 et Ormeteau, soit 11 000 personnes concernées. Malheureusement, l'ARS ne prend en compte qu'une partie du problème. Sans réelle concertation avec les associations, elle ne s'engage qu'à rechercher les anciens élèves de trois écoles ayant été exposés à l'amiante, à leur donner une information générale limitée aux maladies de l'amiante par le truchement d'un plateau téléphonique et d'un site internet, en les renvoyant à leur médecin traitant. L'accueil téléphonique est sous-traité à une jeune société sans compétence particulière. Le zircon est oublié.

Absence de suivi post-exposition. Or, aussi bien l'expérience des associations, les permanences du docteur ALLOUCH que les conclusions de l'étude officielle GISCOP 93 imposent la mise en place en un lieu unique d'une équipe pluridisciplinaire (psychologue, médecin, assistante sociale) capable de prendre en charge les personnes, d'assurer le suivi longitudinal de ces personnes et le recensement des victimes. Ce suivi est indispensable dans le temps puisque l'on s'attend à de nouveaux malades jusqu'en 2025 au moins et qu'une surveillance sanitaire s'impose évidemment au long cours. Dans le cas des personnes résidant en province ou à l'étranger, la mise en réseau d'informations obtenues auprès des personnes exposées et des médecins est possible à partir du

dispositif local créé cette année. En effet, à l'initiative de la municipalité d'Aulnay-sous-Bois et des associations, le **Centre d'information et de suivi des personnes exposées à l'amiante** se met en place dans le cadre du centre municipal de santé d'Aulnay-sous-Bois, en collaboration avec le service de pneumologie de l'hôpital Robert Ballanger.

Un document est transmis par le comité de pilotage à l'ARS proposant une fois encore une collaboration. Seule concession, le dispositif local est signalé dans les courriers de l'ARS. En outre, l'exigence – par arrêté - de destruction des données rassemblées par l'ARS et la CPAM menace d'empêcher tout contact ultérieur avec les personnes à qui un premier courrier a été adressé par l'ARS. Cette destruction, contradictoire avec la notion même de suivi médical, s'oppose, par exemple, à la façon dont est organisé le dépistage du cancer du sein.

Suite à l'information publique des dernières semaines de novembre, des personnes ont pris contact avec les associations et témoigné d'une demande de suivi, mais aussi de l'absence de réponse à cette demande par la plate-forme téléphonique mise en place par l'ARS, ainsi que la réticence de médecins traitants à prescrire le scanner.

Demandes des associations à Monsieur Claude Evin :

S'inspirant des dispositifs de suivi post-exposition professionnelle, d'une part, et de dépistage des cancers du sein, d'autre part, les associations impliquées depuis 19 ans dans les actions de santé publique concernant tant la prévention que le recensement des victimes de cette catastrophe sanitaire demandent :

- **la conservation par l'ARS, des données personnelles des personnes recensées permettant l'envoi d'un courrier demandant leur consentement à entrer dans le dispositif de suivi ;**
- **l'extension dès 2015 du périmètre des personnes contactées :**
 - **à d'autres écoles et particulièrement au lycée technique Voillaume qui se trouve dans la même rue, exactement à la même distance que l'école de L'Ormetteau, et où un enseignant est atteint d'un mésothéliome, ainsi qu'au personnel de ces écoles ;**
 - **aux ex-salariés du CMMP et à d'autres professionnels intervenus en sous-traitance ou ayant travaillé à proximité de l'usine ;**
 - **aux personnes ayant habité à proximité de l'usine ;**
 - **et de façon plus générale, à l'ensemble des publics recensés par l'équipe GISCOP 93**
- **la mise en place effective du suivi post-exposition, avec la reconvocation périodique des personnes entrées dans le dispositif**
- **la gratuité des examens (notamment le scanner de référence, tel qu'il est préconisé par l'HAS) ;**
- **un soutien de l'ARS à la réalisation par le centre d'information et de suivi des exposés à l'amiante d'Aulnay-sous-Bois du bilan sanitaire par un recueil de données systématique organisé à partir de ce centre.**